



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2020/2021



TABLE DES MATIERES

I - DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1. Tarifs cotisations licences et clubs.....	4
2. Forfait fédéral - indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau national.....	4
3. Indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau international.....	6
4. Indemnisation des dirigeants	6
5. Demandes d'organisation des compétitions fédérales	6
6. Demandes d'organisation des compétitions internationales.....	6
7. Chèques et cautions émis à l'ordre de la FFB.....	7
8. Dotations fédérales compétitions nationales et internationales	7
9. Engagements individuels payés à la FFB.....	7
10. Primes distribuées	7
11. Médailles.....	8
12. Draps – billes.....	8
II - DISPOSITIONS FINANCIERES AMERICAIN	9
1. COMPETITIONS NATIONALES.....	9
1.1 Demi-finales des championnats de France nord et sud	9
1.2 Finales des championnats de France	9
1.3 Tournois nationaux individuels.....	10
1.4 Compétitions par équipes.....	10
2. COMPETITIONS INTERNATIONALES.....	11
III – DISPOSITIONS FINANCIERES BLACKBALL	12
1. Déclaration annuelle des joueurs Blackball Master.....	12
2. Déclaration des équipes pour les championnats de France	12
2.1 Equipes DN1/DN2/DN3 – circuit national.....	12
2.2 Equipes DN3 circuit régional.....	12
3. Finales des championnats de France	13



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

3.1 Défraiements des joueurs.....	13
3.2 Défraiements des officiels/DJ/Arbitres.....	13
3.3 Formalités pour le club organisateur.....	13
3.4 Amendes en cas de forfait	13
4. Coupes de France.....	14
4.1 Défraiements des officiels/DJ/arbitres.....	14
4.2 Formalités pour le club organisateur.....	14
4.3 Amendes en cas de forfait	14
5. Tournois nationaux.....	15
5.1 Défraiements officiels/Dj/arbitres.....	15
5.2 Formalités organisateur.....	15
5.3 Droits d'engagements et redistribution	15
IV – DISPOSITIONS FINANCIERES CARAMBOLE.....	18
1. FINALES NATIONALES	18
1.1. Finales nationales organisées à l'intérieur du club ⁽¹⁾.....	18
1.2. Finale nationale organisée à l'extérieur du club.....	19
1.3. Equipes de clubs	19
1.4. Jeunes équipes de clubs	20
1.5. Équipes de joueurs à l'artistique	21
2. TOURNOIS NATIONAUX	22
3. COMPETITIONS INTERNATIONALES.....	23
3.1. Demande d'organisation	23
3.2. Participation de la FFB aux joueurs sélectionnés par la FFB.....	23
3.3. Zones européennes de la Coupe d'Europe des clubs	23
V – DISPOSITIONS FINANCIERES SNOOKER.....	24
1. COMPETITIONS NATIONALES.....	24
1.1 Championnats de France individuels.....	24
1.2. Tournois nationaux « masters » et « toutes catégories »	24
2. COMPETITIONS INTERNATIONALES.....	25



I - DISPOSITIONS GENERALES

1. Tarifs cotisations licences et clubs

Clubs et licenciés via clubs	Coût pour le club ou le licencié	Part FFB	Part ligue	Part comité
Cotisation club	variable	50 €	variable*	variable*
Licence + de 21 ans	variable	43 €	variable*	variable*
Licence + de 21 ans découverte	variable	28 €	variable*	variable*
Licence - de 21 ans	variable	9 €	variable*	variable*

* Part votée par l'AG de l'instance déconcentrée

"Part ligue" et "Part comité" correspondent aux montants rétrocédés par la FFB à chaque entité.

Les clubs utilisent le logiciel de prise de licences en ligne accessible directement sur le site fédéral : www.ffbillard.com espace clubs et licenciés. Ils renouvellent leur affiliation et commandent les licences pour leurs joueurs. Les clubs peuvent régler soit par carte bancaire, soit par prélèvement. La Fédération procède à une clôture chaque fin de mois et prélève les parts fédérales, ligue et comité départemental pour les clubs ayant choisi cette option*. Elle procède ensuite aux virements des parts respectives vers les organes déconcentrés.

Impayés de prélèvement club :

En cas de rejet d'un prélèvement, les frais d'impayés de retraitement et de représentation s'élèvent à 20 euros.

**certains clubs règlent directement par CB lors de la saisie.*

2. Forfait fédéral - indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau national

Les défraiements ne concernent que les compétitions féminines, catégories jeunes (juniors, espoirs, cadets, benjamins) et handibillard. Ils sont calculés à 33% du barème fédéral.

Le secrétariat fédéral établit les notes de frais de chaque participant (calcul du kilométrage par internet Mappy : parcours le plus court entre l'adresse du club et l'adresse du lieu de compétition) et envoie par mail la fiche récapitulative et les fiches individuelles des joueurs à l'organisateur de la compétition.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Si deux joueurs sont issus du même club, un seul trajet est compté sur la base d'une voiture.

C'est l'organisateur qui, en fin de compétition, règle chaque participant par *chèque*. Il retourne ensuite le document émargé au secrétariat fédéral. Celui-ci procède alors au remboursement vers le club. Le joueur conserve sa fiche récapitulative qu'il peut présenter à son club, son comité départemental et sa ligue pour obtenir un complément.

NB : procédure non effective pour les championnats de France blackball. L'envoi des chèques se fait après la dernière compétition en juillet (envoi vers les clubs avec les primes DN1-DN2 et le retour des chèques de caution).

Pour les joueurs venant des territoires d'Outre-mer, un forfait de 200 € / joueur est appliqué dans la limite de 8 joueurs et un joueur handibillard pour chaque finale de France.

Qualité	Durée en jours	Nbre de trajets	Barème kilométrique k	Nuitées	Repas	Base fédérale	Remboursement nuitées+repas maxi 33%	Nbre de trajets
			0,23 €	27,40 €	13,70 €	100%	33%	
Joueur	2	2	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	2
		1	101 < k < 401	1	3	68,50 €	22,61 €	1
		1	k > 400	2		95,90 €	31,65 €	1
	3	3	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	3
		1	101 < k < 401	2	5	123,30 €	40,69 €	1
		1	k > 400	3		150,70 €	49,73 €	1
	4	4	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	4
		1	101 < k < 401	3	7	178,10 €	58,77 €	1
		1	k > 400	4		205,50 €	67,82 €	1
	5	5	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	5
		1	101 < k < 401	4	9	232,90 €	76,86 €	1
		1	k > 400	5		260,30 €	85,90 €	1

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve, sans motif justifié et reconnu valable, n'aura droit à aucune indemnité. De même, un joueur arrivant sur les lieux de l'épreuve après le délai prévu n'aura droit à aucun défraiement.



3. Indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau international

Les dispositions sont formulées par écrit aux joueurs qualifiés. La restauration n'est pas prise en charge mise à part pour les joueurs de moins de 21 ans.

Les joueurs qui participent sans prise en charge financière fédérale doivent adresser un chèque de caution de 1 000 € à la FFB avant l'inscription puisque c'est cette dernière qui est facturée par les instances internationales. Les joueurs doivent s'engager à rembourser suite à la production d'une facture par la FFB. Ces factures sont à régler avant le départ pour la compétition.

4. Indemnisation des dirigeants

100 % de la base fédérale, sans justificatif, sur la même base que les joueurs, tableau ci-dessus. Sur présentation de justificatifs, montant plafonné à 17 € pour les repas et 42 € pour les nuitées. Prise en charge des frais de parking et/ou péage.

Chaque délégué envoie au secrétariat fédéral sa note de frais (avec justificatifs) en utilisant le bordereau de demande de remboursement ou le bordereau d'abandon de frais. Le règlement se fait par chèque ou virement. Le montant pris en charge peut être plafonné selon les disciplines.

Barème kilométrique applicable aux frais engagés personnellement pour une activité bénévole dans le cadre d'un abandon de frais :

type de véhicule	par Km parcouru
automobile	0,311 €
vélocycle, scooters, motos	0,121 €

Ce barème est actualisé par l'administration fiscale, chaque année en avril.

Les sélectionneurs sont indemnisés sur la même base.

5. Demandes d'organisation des compétitions fédérales

Les demandes d'organisation pour la saison suivante doivent être transmises au secrétariat fédéral pour le 30/06 au plus tard. Elles doivent comporter l'avis de la ligue.

Informations obligatoires : correspondant de la compétition, nombre de tables servant à la compétition, couleur des draps.

6. Demandes d'organisation des compétitions internationales

Les demandes doivent parvenir à la FFB avant le 31/01 pour la saison suivante : aide fédérale : 1500 €. Les droits d'organisation sont à la charge du club.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

7. Chèques et cautions émis à l'ordre de la FFB

Tous les règlements ou cautions sont adressés à la FFB par chèque.

Ils sont libellés à l'ordre de :

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

et envoyés à :

Fédération Française de Billard - CS 42202 - 03202 VICHY CEDEX

8. Dotations fédérales compétitions nationales et internationales

Les dotations prévues sont adressées après la compétition sous réserve de réception par le secrétariat fédéral de l'accord du président de la commission sportive.

9. Engagements individuels payés à la FFB

La période d'inscription aux tournois nationaux est définie dans chaque code sportif de chaque discipline.

Les disciplines blackball, américain et snooker bénéficient du paiement en ligne par CB via le logiciel billards à poches accessible depuis le site fédéral.

10. Primes distribuées

Le total des primes correspond à la somme des montants des engagements auquel peut se rajouter une dotation fédérale et un abondement organisateur.

Les primes sont versées en fin de compétition contre émargement du joueur.

Dans le cas de paiement en ligne et/ou de dotation fédérale, la FFB, qui aura reçu le RIB de l'organisateur 2 semaines avant le début de la compétition lui reversera, par virement, une semaine avant le début de la compétition, la somme du montant des engagements, ainsi que sa dotation éventuelle

Tous les tableaux de distribution émargés sont retournés à la FFB accompagnés d'un chèque pour les primes non versées (départ anticipé).



Primes à la performance :

PRIMES A LA PERFORMANCE catégories femmes et hommes	OR	ARGENT	BRONZE
Championnats du Monde individuel	1 500 €	1 000 €	500 €
Championnats du Monde par équipes nationales	600 €	450 €	300 €
Championnats d'Europe par équipes nationales	400 €	300 €	200 €
Championnats d'Europe individuel	600 €	450 €	300 €
Jeux Mondiaux (World Games)	1 500 €	1 000 €	500 €

PRIMES A LA PERFORMANCE catégories jeunes et vétérans	OR	ARGENT	BRONZE
Championnats du Monde individuel	800 €	500 €	300 €
Championnats du Monde par équipes nationales	400 €	250 €	150 €
Championnats d'Europe par équipes nationales	400 €	250 €	150 €
Championnats d'Europe individuel	500 €	300 €	150 €

11. Médailles

Les présidents des commissions sportives inscrivent leurs besoins en médailles sur le fichier de gestion des compétitions partagé sur google drive pour le 15/08 au plus tard.

La FFB adresse les médailles au club organisateur un mois avant la compétition. L'adresse d'envoi est celle figurant dans le logiciel de gestion des licences, soit « contact courrier » ou à défaut celle figurant sur la fiche club.

12. Draps – billes

Pour les compétitions dotées grâce au partenariat avec Simonis et Saluc, le matériel est envoyé au club soit directement, soit par l'intermédiaire de son billardier.

Le secrétariat envoie le matériel publicitaire qui doit être affiché dans la salle (autocollants sur les billards, bannières publicitaires sur les murs et logos sur les programmes, flyers). En début de saison, le secrétariat fédéral adresse par mail, aux organisateurs les logos de la FFB et des partenaires.



II - DISPOSITIONS FINANCIERES AMERICAIN

1. COMPETITIONS NATIONALES

1.1 Demi-finales des championnats de France nord et sud

Les compétitions se déroulent sur 4 jours consécutifs.

Intervenants	Défraiements FFB
Directeur de jeu	Maximum 320 € à répartir entre les officiels (justificatifs)

1.2 Finales des championnats de France

Les finales U17 et U23 se déroulent sur 2 jours.

Intervenants	Défraiements FFB
Joueur	Voir dispositions générales I.3
Arbitre	Maximum 350 € à répartir entre les arbitres (justificatifs)
Officiel/DJ	Maximum 160 € à répartir entre les officiels (justificatifs)
Délégué	Maximum 160 € par finale (justificatifs)

Les finales féminines se déroulent sur 4 jours consécutifs.

Intervenants	Défraiements FFB
Joueuse	Voir dispositions générales I.3
Arbitre	Maximum 300 € à répartir entre les arbitres (justificatifs)
Officiel/DJ	Maximum 320 € à répartir entre les officiels (justificatifs)
Délégué	Maximum 160 € par finale (justificatifs)

Les finales mixtes se déroulent sur 4 jours avec la participation des joueurs de l'Outre-mer.

Intervenants	Défraiements FFB
Joueur	Voir dispositions générales I.3
Arbitre	Maximum 400 € à répartir entre les arbitres
Officiel/DJ	Maximum 320 € à répartir entre les officiels
Délégué	Maximum 160 € par finale



1.3 Tournois nationaux individuels

Tous les droits d'engagement sont reversés à la fin du tournoi.

L'organisateur et /ou la CNA a (ont) la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

Intervenants	Droits d'engagement	Forfait non excusé	Primes d'engagement										
Joueur	homme = 60 € féminine / U17 / U23 = 45 €	60 €	Simulation sur une base de 45 joueurs soit 2 355 € (dont 8 U17 ou U23 ou féminine) <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>470</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>350</td> </tr> <tr> <td>3 et 4</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>5 à 8</td> <td>115</td> </tr> <tr> <td>9 à 16</td> <td>80</td> </tr> </table>	1	470	2	350	3 et 4	200	5 à 8	115	9 à 16	80
1	470												
2	350												
3 et 4	200												
5 à 8	115												
9 à 16	80												

Le montant des primes est susceptible d'augmenter en fonction du nombre de joueurs inscrits à chaque TN.

Participation au remboursement des frais du ou des directeur(s) de jeu/délégué :

Intervenants	Nbre	Défraiements FFB
Directeur de jeu	1 ou 2	forfait de 200 € à répartir entre les officiels

1.4 Compétitions par équipes

Tous les droits d'engagement sont reversés à la fin du tournoi.

L'organisateur et /ou la CNA a (ont) la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

Compétition	Intervenants	Droits engagement	Primes d'engagement		
COUPE DE FRANCE DES CLUBS	équipe	90 €	classement	% par équipe	simulation 32 équipes
			1	35,240%	1 015 €
			2	18,230%	525 €
			3 à 4	9,375%	270 €
			5 à 8	6,940%	200 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

SCOTCH DOUBLE CUP	équipe	60 €	classement	% par équipes	simulation 32 équipes
			1	36,460%	700 €
			2	17,700%	340 €
			3 à 4	9,375%	180 €
			5 à 8	6,770%	130 €

Participation au remboursement des frais des officiels / directeurs de jeu et du délégué :

Même défraiements pour les 2 compétitions.

Intervenants	Nbre	Défraiements FFB
Officiel/DJ	1 ou 2	Maximum 160 € à répartir entre les officiels
Délégué		Maximum de 160 € (justificatifs)

2. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Participation de la FFB pour les joueurs sélectionnés par la FFB :

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par la FFB suivant les modalités et dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévues pour chaque championnat international.



III – DISPOSITIONS FINANCIERES

BLACKBALL

1. *Déclaration annuelle des joueurs Blackball Master*

Règlement par chèque (voir dispositions générales paragraphe 1.5).

Intervenants	Cautions annuelle non encaissée	Droit annuel d'engagement
Joueur master	75 €	50 €

2. *Déclaration des équipes pour les championnats de France*

2.1 Equipes DN1/DN2/DN3 – circuit national

La date limite d'engagement annuel d'une équipe est fixée au 30 juin accompagné du chèque d'engagement (débité le 1^{er} octobre) et du chèque de caution établis à l'ordre de la FFB (paragraphe 1.5 des dispositions générales) et tirés obligatoirement sur le compte du club. Le dossier complet avec le nom des joueurs transmis préalablement par la CNB doit être envoyé au secrétariat fédéral au plus tard le **1^{er} septembre**

2.2 Equipes DN3 circuit régional

Le bordereau de déclaration et le chèque des droits de déclaration libellé à l'ordre de la ligue d'appartenance sont envoyés à cette même ligue qui doit transmettre un bordereau récapitulatif au secrétariat fédéral pour le 30/09 au plus tard.

Le secrétariat fédéral émettra ensuite une facture globale pour chaque ligue.



Intervenants	Caution annuelle non encaissée (chèque)	Droit annuel d'engagement Circuit régional	Droit annuel d'engagement Circuit national	Primes annuelles		
				Classt	DN1: 8800 €	DN2: 5300 €
Equipes de club	DN1 =1500 € DN2=1500 € DN3=1500 €	55 € *	DN1 =500 € DN2=400 € DN3=400 €	1er	2 200 €	1 400 €
				2	1 800 €	1 100 €
				3	1 450 €	900 €
				4	1 150 €	700 €
				5	900 €	450 €
				6	650 €	350 €
				7	400 €	250 €
				8	250 €	150 €

*sauf pour les 24 équipes qui participent au niveau national et qui sont exonérées de ce droit d'engagement

3. Finales des championnats de France

3.1 Défraiements des joueurs

Application des dispositions générales (paragraphe 1.3) avec 1 cas particulier :

La participation de la fédération au remboursement des frais des championnats de France, sera prise en compte pour les participants à la finale nationale de la catégorie Handi-billard si le joueur a participé à la finale de ligue de cette catégorie ou s'il a disputé un TN de la catégorie.

3.2 Défraiements des officiels/DJ/Arbitres

Voir tableau en annexe 1.

3.3 Formalités pour le club organisateur

Voir tableau en annexe 2.

3.4 Amendes en cas de forfait

- ☐ 400 € par équipe DN1
- ☐ 400 € par équipe DN2
- ☐ 150 € par équipe DN3, DR1 ou DR2



4. Coupes de France

Intervenants	Droits engagement	Primes d'engagement	
Equipes	0 €	<u>Coupe équipes 3440 €</u>	
		1er	1 000 €
		2eme	600 €
		3 à 4	350 €
		5 à 8	175 €
		9 à 16	55 €
Joueurs	15 €	<u>Coupe individuel.3900€</u>	
		1er	1 500 €
		2eme	700 €
		3 à 4	350 €
		5 à 8	150 €
		9 à 16	50 €

Les équipes DN3 niveau national sont autorisées à participer gratuitement aux épreuves qualificatives exclusivement pour la Coupe de France.

4.1 Défraiements des officiels/DJ/arbitres

Voir tableau en annexe 1

4.2 Formalités pour le club organisateur

Voir tableau en annexe 2

4.3 Amendes en cas de forfait

- ☐ 400 € par équipe DN1
- ☐ 400 € par équipe DN2
- ☐ 150 € par équipe DN3, DR1 ou DR2



5. Tournois nationaux

5.1 Défraiements officiels/Dj/arbitres

Voir tableau en annexe 1

5.2 Formalités organisateur

Voir tableau en annexe 2

5.3 Droits d'engagements et redistribution

L'annulation d'une inscription est remboursable si celle-ci survient 7 jours entiers avant la date limite des inscriptions.

Une annulation ou un forfait signalé après ce délai n'est pas remboursable sauf en cas de force majeure, à condition que le justificatif soit fourni dans un délai de 48h.

Les primes sont versées sur place par l'organisateur. Pour les joueurs ou équipes qui n'ont pas récupéré leurs primes sur place, le secrétariat FFB adressera un chèque aux clubs des joueurs à l'issue du tournoi.

Conditions pour recevoir les primes :

- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire
- Présenter une pièce d'identité
- Pour les mineurs, se présenter avec son accompagnateur

TOURNOI BB MASTER	
Droits engagement	Primes de résultat
75 €	6 100 €
	1er 1 500 €
	2eme 1 000 €
	3 à 4 600 €
	5 à 8 300 €
	9 à 16 150 €

TOURNOI MIXTE	
Droits engagement	Primes de résultat
35 €	3 340 €
	1er 900 €
	2eme 600 €
	3 à 4 300 €
	5 à 8 150 €
	9 à 16 80 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

TOURNOI FEMININ		
Droits engagement	Primes de résultat	
20 €	<u>760 €</u>	
	1er	270 €
	2eme	170 €
	3 à 4	80 €
	5 à 8	40 €

TOURNOI U23 (ESPOIRS)		
Droits engagement	Primes de résultat	
20 €	<u>760 €</u>	
	1er	270 €
	2eme	170 €
	3 à 4	80 €
	5 à 8	40 €

TOURNOI EQUIPE DN3		
Droits engagement annuel	Primes de résultat	
	<u>1 270 €</u>	
	1er	350 €
	2eme	220 €
	3 à 4	150 €
	5 à 8	100 €

TOURNOIS JUNIOR et HANDIBILLARD		
Droits engagement	Primes de résultat	
7 €	<u>Non primés</u>	



Annexe 1. Défraiements officiels/Dj/arbitres

DEFRAIEMENTS Officiels (table de marque)/DJ/arbitres sur présentation fiche émargement									
Intervenants	Finale Championnat France			Coupe de France			Tournois nationaux		
	Nb	Deplact/nuitées	Repas*	Nb	Deplact/nuitées	Repas*	Nb	Deplact/nuitées	Repas*
Officiels CNB/DJ	4	Sur justificatifs : maxi 260€	20€/jour	4	Sur justificatifs maxi 120€	20€/jour	4	sur justificatifs : maxi 230€	20€/jour
Arbitres CNB	2	Sur justificatifs : maxi 260€	20€/jour	2	Sur justificatifs maxi 120€	20€/jour	2	sur justificatifs : maxi 230€	20€/jour
Arbitres asseisseurs		*	10€/jour		*	10€/jour		*	10€/jour

* Pris en charge par l'organisateur

** lorsque l'officiel responsable de la table de marque et les 2 arbitres ne font pas de compétition ou ne sont pas accompagnateurs de joueurs, il n'y a pas de plafonnement kilométrique (limité à un total de 2 400 € pour l'ensemble des officiels et arbitres par compétition (championnat de France et tournois nationaux)).

Annexe 2. Formalités organisateur

FORMALITES POUR LE CLUB ORGANISATEUR			
chèque* organisateur correspondant à	Finales Championnat France	coupes de France	tournois nationaux
caution organisation	1 500 €	0 €	1 500 €
caution déroulement	500 €	<i>pas de caution</i>	500 €
droit organisation**	1 500 €	1 500 €	3 000 €

* voir dispositions générales (paragraphe 1.5)

** montage des billards inclus



IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

CARAMBOLE

1. FINALES NATIONALES

1.1. Finales nationales organisées à l'intérieur du club ⁽¹⁾

Ci-dessous, la participation de la FFB pour chaque phase finale :

Intitulé	Jeu de billes ⁽²⁾	Draps ⁽⁴⁾	Dotation fédérale
U21 – U17	oui		400 €
Partie Libre et 3B - Dames	oui	2	400 €
Cadre 47/2, 1B et 5Q - Masters	oui	4 ⁽³⁾	700 €
Cadre 71/2 et Artistique - Masters	oui	2	500 €
Partie Libre et Cadre 47/1- Masters	oui	4 ⁽³⁾	500 €
Nationale 1, 2 et 3 (JDS, 3B et 5Q)	oui		400 €
Nationale 1 Artistique (Challenge COYRET)	oui		400 €
Coupe des Provinces	oui		800 €
U19 par équipes de clubs (DREHER)	oui		400 €

(1) les clubs qui organisent à nouveau la finale qui leur avait été attribuée en 2019-20, recevront la même dotation qui était prévue dans les dispositions financières de la saison passée

(2) de la qualité spécifique à chaque mode de jeu

(3) dans la limite du nombre de tables utilisées pour la compétition

(4) toutes les finales nationales se jouent sur tapis neufs



1.2. Finale nationale organisée à l'extérieur du club

Mise à disposition par la FFB de 4 billards Gabriels, fourniture et pose des draps Simonis.
Prise en charge de la diffusion en livestream sur Kozoom.

Intitulé	Jeu de billes ⁽²⁾	Draps ⁽⁴⁾	Dotation fédérale
3B - Masters	oui	4 ⁽³⁾	700 €

1.3. Equipes de clubs

Ci-dessous, la participation de la FFB pour chaque phase finale :

Intitulé	Draps	Jeu de billes ⁽⁵⁾	Droit d'engagement	Reversement aux finalistes
Division 1 (3B & JDS)	2 (3B) 3 (JDS)	2 (3B) 3 (JDS)	100 €	2 000 € repartis entre les finalistes.
Division 1 (5Q)	-	2	30 €	<i>Les finalistes reçoivent une dotation forfaitaire de 250 €⁽⁶⁾. Est ajoutée une dotation supplémentaire au prorata des droits d'engagement.</i>
Division 2	-	-	60 €	
Division 3	-	-	30 €	
Division 4	-	-	30 €	
Division 5	-	-	30 €	

(5) de la qualité spécifique à chaque mode de jeu

(6) la dotation forfaitaire est garantie à partir de 400 équipes inscrites en début de saison

Le chèque du droit d'engagement est à envoyer à la ligue d'appartenance pour le 5 octobre.

Le secrétariat fédéral envoie à chaque ligue une facture globale récapitulative de tous les droits d'engagement à régler.

Dans les divisions avec un échelon Ligue, celle-ci est autorisée à majorer l'inscription d'un maximum de 50% de la part fédérale dans la mesure où elle reverse au minimum 90% de la somme collectée aux équipes qualifiées pour l'échelon suivant.



Pour les éliminatoires, qualifications nationales et pour la phase finale

Les frais de déplacement, les repas et les nuitées engagés par une équipe visiteuse sont pris en charge à part égale par chacune des équipes. Ils sont calculés selon le barème au titre 1.1 et les dispositions du titre 1.2.

Les repas de l'équipe qui reçoit sont pris en compte dans la mutualisation de frais.

Eliminatoires et qualifications nationales divisions 2 à 5 JDS et 3 à 5 3B :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 0 nuit - 3 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 3 nuits - 9 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 3 nuits - 9 repas

Phase finale divisions 2 à 5 JDS et 3 à 5 3B :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 0 nuit - 9 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 3 nuits - 9 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 6 nuits - 9 repas

Eliminatoires et qualifications nationales division 2 3B et division 1 5Q :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 0 nuit - 4 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 4 nuits - 12 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 4 nuits - 12 repas

Phase finale division 2 3B et division 1 5Q :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 0 nuit - 12 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 4 nuits - 12 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 8 nuits - 12 repas

Amende

L'équipe fautive, suivant la définition de l'article 11.1.06 du code sportif, est sanctionnée d'une amende de 100 €. Règlement par chèque : voir dispositions générales.

1.4. Jeunes équipes de clubs

Pour la phase finale, la FFB fournit au club organisateur le nombre de jeux de billes nécessaires et de la qualité spécifique. La participation de la FFB pour les frais des équipes est à 33 % selon le barème au titre 1, calculés pour trois joueurs et le capitaine de l'équipe.



1.5. Équipes de joueurs à l'artistique

La FFB verse une dotation fédérale de 300 € au club organisateur.

Après la proclamation des résultats, l'organisateur reverse les droits d'engagement et sa propre participation aux équipes selon le pourcentage ci-joint :

Classement des équipes	% par équipe
1 ^{ere}	50 %
2 ^e	30 %
3 ^e	20 %
Droit d'engagement	35 €



2. TOURNOIS NATIONAUX

Pour la phase finale du tournoi, les billards doivent avoir des draps en très bon état (moins d'un mois). L'organisateur reverse les droits d'engagement, l'aide fédérale et sa propre participation aux joueurs, selon le pourcentage ci-dessous :

Classement des joueurs	% par joueur 3-Bandes	% par joueur 47/2 & 1-Bande	% par joueur Cadre 71/2	% par joueuse Dames	% par joueur 5-Quilles Masters	% par joueur 5-Quilles Promotion	% par joueur Artistique
1 ^{er}	32 %*	32 %*	32 %	43 %	20 %	8 %	32 %
2 ^e	20%*	20%*	20%	25 %	12 %	4 %	20 %
3 ^e et 4 ^e	12 % par joueur*	12 % par joueur*	12 % par joueur*	16% par joueuse	8 % par joueur	2 % par joueur	12 % par joueur*
5 ^e au 8 ^e	6 % par joueur*	6 % par joueur*	6 % par joueur*	-	4 % par joueur	1 % par joueur	6 % par joueur*
9 ^e au 16 ^e	40 €	30 €	-	-	2 % par joueur	-	-
Droit d'engagement	40 €	30 €	30 €	15 €	30 €		40 €
Dotation fédérale	1 700 €	600 €	400 €	250 € Libre et 3B	450 €		450 €
Participation organisateur	200 €	200 €	100 €	150 € Libre & 3B	200 €		Pour arriver A 1 240€

Le coût organisateur est donné à titre minimal, l'organisateur peut choisir de participer davantage.

Les 4 premiers reçoivent leurs primes après la proclamation des résultats.

*** Le % de répartition des primes s'appliquent sur la totalité de la dotation moins les primes fixes distribuées aux 2^{èmes} de poules*

Pour les tournois nationaux de 3 bandes, la FFB attribuera une dotation de 250 € table pour le changement des tapis et l'achat des jeux de billes neufs, à concurrence du nombre de billards utilisés, (sur présentation d'une facture à adresser au secrétariat fédéral).



3. COMPETITIONS INTERNATIONALES

3.1. Demande d'organisation

La demande d'organisation d'une compétition internationale doit être adressée au secrétariat fédéral (via la ligue d'appartenance du demandeur). Cette demande doit **obligatoirement** être accompagnée du budget prévisionnel de la manifestation. Le Bureau de la FFB décidera, après l'examen du dossier présenté, d'engager ou non les démarches nécessaires auprès des organismes internationaux (UMB et CEB) et fixera également le montant de l'aide fédérale pouvant être accordée.

3.2. Participation de la FFB aux joueurs sélectionnés par la FFB

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par la FFB dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque championnat international.

3.3. Zones européennes de la Coupe d'Europe des clubs

Les droits de participation demandés par la CEB sont à la charge de la FFB pour les 2 meilleures équipes inscrites.



V – DISPOSITIONS FINANCIERES SNOOKER

1. COMPETITIONS NATIONALES

1.1 Championnats de France individuels

1.1.1 PLAY OFF

Intervenants	Défraiements FFB
Arbitre *	Maximum 200 € pour l'ensemble des arbitres de la compétition

1.1.2 PHASES FINALES

Intervenants	Défraiements FFB
Joueur	Dispositions générales
Arbitre *	Maximum 200 € pour l'ensemble des arbitres de chaque finale
Délégué *	Maximum 200 € par finale

*sur présentation fiche émargement

1.2. Tournois nationaux « masters » et « toutes catégories »

Tous les droits d'engagement sont reversés à la fin du tournoi.

L'organisateur et /ou la CNS a (ont) la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

Intervenants	Droits d'engagement	Prime de break	Primes d'engagement
Joueur	30 €	30 €	si 4 poules : 1er =40% 2eme =26% 3e et 4e=17% si + de 4 poules : 1er =40% 2eme =20% 3e et 4e=10% 5e à 8e= 5%

Les pourcentages seront ajustés au plus proche en fonction du nombre de participants et de la dotation complémentaire éventuelle.

1.2.1. Participation au remboursement des frais du ou des arbitres:



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Intervenants	Défraiements FFB
Arbitre *	Maximum 200 € pour l'ensemble des arbitres d'un tournoi

*sur présentation fiche émargement

2. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Participation de la FFB pour les joueurs sélectionnés par la FFB :

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par la FFB suivant les modalités et dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévues pour chaque championnat international.